Petite Forêt Privée
Agissons pour gérer, préserver et valoriser

Petite Forêt Privée : Le partenariat avec la Safer Grand Est, une nouvelle étape qui renforce la mobilisation du petit parcellaire forestier



De gauche à droite Loïse de Valicourt (Directrice adjointe DRAAF), Anne Dunoyer (Présidente UFGE-Fransylva), Vincent Ott (Président CNPF Grand Est), Jérôme Thomas (Président Communes forestières Grand Est), Jérôme Mathieu (Président Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est), Thierry Bussy (Président FNSafer et Safer Grand Est)

Communiqué de presse - Chaumont (Haute-Marne) le 21 Novembre 2025

La signature de la convention de partenariat Petite Forêt Privée avec la Safer Grand Est ce vendredi 21 Novembre à Chaumont (Haute-Marne) marque une nouvelle étape clé dans la mobilisation collective des petites parcelles forestières de la région.

Un programme fédérateur

Le Programme Régional Petite Forêt Privée, est initié par Fransylva Grand Est et le CNPF délégation Grand Est auquel est associé la Chambre Régionale d'Agriculture du Grand Est (service forestier en Lorraine et Alsace), avec le soutien de la DRAAF, de la Région Grand Est et de l'Union européenne. Les Communes forestières ont rejoint l'initiative en juin 2025. L'arrivée de la Safer Grand Est ce jour au sein du programme renforce la dynamique engagée.

Plutôt qu'une addition d'initiatives isolées ou la création d'une nouvelle structure, **Petite Forêt Privée rassemble les acteurs qui agissent déjà sur le terrain, afin d'apporter des solutions concrètes pour accompagner, structurer et valoriser les petites parcelles forestières, au service d'une gestion durable, solidaire et tournée vers l'avenir de nos forêts et de nos territoires.**

Un enjeu majeur pour la forêt privée du Grand Est

La forêt privée couvre **860 000 hectares**, soit **44 %** de la surface forestière régionale. Pour ces **315 000 particuliers**, **90 % détiennent des parcelles de moins de 4 hectares**, cela représente une surface de **215 000 hectares**.

Ce morcellement important limite la mobilisation du bois, pourtant très demandée par la filière pour répondre aux attentes sociétales : une ressource locale, biosourcée et bas carbone. Il rend plus vulnérable la forêt : crises sanitaires, risques d'incendies, coupes mal maîtrisées, renouvellement aléatoire, vols de bois… Souvent chargées d'attachement familial, les petites parcelles souffrent d'une forte inertie foncière. Dans un contexte de changement climatique, **accompagner les propriétaires de ces petites parcelles est indispensable pour assurer la résilience et la durabilité des forêts régionales.**

Une ambition partagée : agir ensemble

La signature de la convention formalise l'engagement de chaque entité à mettre en synergie ses compétences pour une meilleure mobilisation du petit parcellaire forestier.

- s'appuyer sur les compétences de chacun pour avancer dans un objectif commun
- faire des passerelles entre nos différents organismes et leurs outils pour mieux accompagner
- travailler ensemble pour assurer une gestion durable de la forêt

Agir ensemble au service de la forêt, pour aujourd'hui et demain : telle est l'ambition portée collectivement par le programme Petite Forêt Privée.

Contact presse :
Fanny MISS coordinatrice du programme Petite Forêt Privée
contact@petiteforetprivee.fr 07.50.75.46.47

LES PARTENAIRES DU PROGRAMME

Fransylva, un réseau d'hommes et de femmes engagés pour la forêt, est la seule organisation représentant l'ensemble des propriétaires forestiers privés dans toutes leurs composantes et leur diversité.
Elle les représente, les informe et les défend du niveau départemental jusqu'au niveau européen. Fransylva est le porte-parole des forestiers et leur apporte conseil dans la gestion de ce patrimoine.
Fransylva Grand Est assure la coordination du programme Petite Forêt Privée.

Présidente Fransylva Grand Est
Anne Dunoyer

Le Centre National de la Propriété Forestière est l'établissement public en charge du développement de la gestion durable des forêts privées. Il fixe notamment les orientations régionales de gestion sylvicole au travers de documents cadres. Ses équipes conseillent et orientent les propriétaires privés dans leur gestion forestière durable. L'établissement contribue par son expertise et son accompagnement à la connaissance de la forêt privée et à sa mobilisation pour la filière.
Le CNPF assure la réalisation technique des actions et met en œuvre son expertise forestière dans le cadre du programme.

Président CNPF Délégation Grand Est
Vincent Ott

La Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est est un organisme consulaire, porte-parole du monde agricole. Son service forestier présent dans certains départements est dédié à l'accompagnement des propriétaires privés de petite surface dans la gestion durable et la valorisation du matériau bois dans les filières locales.
Les 12 conseillers forestiers des Chambres départementales du Service Commun Grand Est sensibilisent et mobilisent les propriétaires pour une gestion durable de leurs forêts par les acteurs économiques.

Président CRAGE
Jérôme Mathieu

LES ASSOCIES

Les Communes Forestières rassemblent les collectivités propriétaires de forêts. Le réseau des Communes forestières accompagne les élus concernant la prise en main des intérêts et des devoirs de gestion du patrimoine forestier communal. Elles permettent aux élus d'assurer leur rôle de propriétaire forestier, accompagne la mise en œuvre d'une politique forestière territoriale en faveur de l'économie, des citoyens et de la biodiversité.

Président Communes forestières Grand Est - Jérôme Thomas

Les Safer œuvrent en opérateur foncier en milieu rural. Le service forestier de la Safer Grand Est est un acteur important dans la transmission de biens forestiers tant de grands massifs que de petit parcellaire. Ses missions de mise en relation acheteur-vendeur, la publication des annonces foncières et son lien avec les notaires lui permettent de contribuer activement aux restructurations du foncier forestier.

Président FNSafer et Safer Grand Est - Thierry Bussy